

Arrondissement de Grasse

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 22 novembre 2010

Effectif légal	Présents	Procurations + Absents
17	14	3

N° de la séance : 11

Objet de la délibération : Direction des
Déplacements / Transports - TCSP - Appel
à projets TCSP Grenelle 1- Convention de
versement de subvention par l'ETAT

Original
▪ Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Christian GUIDOBALDI

N° Enregistrement : BC.2010.228

Date de la convocation :
Le 16/11/2010

Certifié exécutoire compte tenu

de l'affichage
en date du 01 DEC. 2010

de la réception s/Préfecture
en date du 01 DEC. 2010

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services


Christian GUIDOBALDI

L'an deux mil dix et le 22 novembre à 10h00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations, 288 chemin de St Claude à Antibes, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Alain GUMIEL, Marc DAUNIS, Jean-Pierre DERMIT, Christian BERKESSE, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, René BURON, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Juliette GIOVANNINI, Françoise GIOANNI, Marguerite BLAZY

PROCURATIONS :

Michel ROSSI à Jean LEONETTI

ABSENTS :

Richard CAMOU, José BERTAINA

Monsieur BERKESSE,

Suite au dépôt par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis d'un dossier de Transport en Commun en Site Propre en réponse à l'appel à projet de l'ETAT de décembre 2008 dans le cadre du Grenelle de l'environnement n°1, l'Etat a décidé d'accorder une subvention de 7,3 millions d'euros au projet, par lettre du 12 mai 2009.

Rappelons que ce projet de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) Antibes / Sophia Antipolis se compose des éléments suivants :

- Le pôle d'échanges multimodal d'Antibes ;
- Un parking à vélo ;
- Le bus à haut niveau de service (BHNS) Antibes/Sophia Antipolis ;
- Trois parcs relais.

Ce projet a pour objectifs de :

- Mettre en place une solution de mobilité efficace pour les habitants, étudiants et actifs de l'agglomération ;
- Constituer un système de transports intégré qui met en synergie l'offre de TER et l'offre du BHNS et qui constitue le prolongement de la voie ferrée à destination de Sophia Antipolis ;
- Devenir une alternative performante à l'utilisation de la voiture individuelle pour les déplacements, notamment à destination du parc de Sophia Antipolis ;
- Devenir la colonne vertébrale du réseau de transports urbains communautaires ;
- Orienter le développement urbain du territoire par le positionnement des nouveaux projets urbains le long de l'axe du BHNS.

La saturation des voies de circulation routières sur un territoire qui doit préserver ses espaces, les enjeux environnementaux et la nécessité de préserver la qualité de vie de l'agglomération rendent ce projet indispensable.

Afin d'obtenir le versement de cette subvention, il appartient à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis de signer une convention avec l'Etat, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM), représenté par son Directeur général, Daniel Bursaux et l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, dénommée l'AFITF, établissement public national à caractère administratif, représentée par le Président de son conseil d'administration, M. Gérard Longuet.

La convention précise l'échéancier du projet et la répartition des coûts du projet en identifiant les postes subventionnables.

Il est donc proposé au Bureau Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention financement entre l'Etat, l'AFITF, et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention financement entre l'Etat, l'AFITF, et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 22 novembre 2010
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI

Acte envoyé - Imprimer

Date de l'acte : 22/11/2010
Numéro : BC.2010.228
Nature : DE - Délibérations
Objet : TCSP - Appel à projets TCSP Grenelle 1- Convention de versement de subvention par l'ETAT
Matière : 8.7 - Transports

Interlocuteur
Nom : SALERNO Maryline

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : 33221811
Référence envoi : IDF2010-12-01T11-32-07.00
Envoyé le : 01/12/2010
à (TU) : 10h32:08

Accusé de réception préfecture

Date de réception : 01/12/2010
Identifiant : 006-240600585-20101122-1056-DE

Acte reçu

Date : 22/11/2010
Numéro Interne : 1056
Code nature : 1
Code matière 1 : 8
Code matière 2 : 7
Objet : TCSP - Appel à projets TCSP Grenelle 1- Convention de versement de subvention par l'ETAT
Classification utilisée : 01/04/2004
Document : 006-240600585-20101122-1056-DE-1-1_1.pdf

Annexes

Nombre : 0

